

CÉDRIC VILLANI, Directeur de l'Institut Henri Poincaré (CNRS/UPMC), et JEAN-PHILIPPE UZAN, Directeur adjoint portent ensemble un projet de centre de médiation scientifique unique en son genre. La Maison des Mathématiques (Musée Poincaré-Perrin), dont l'ouverture est programmée en 2019, réunira en un même lieu la recherche mathématique au plus haut niveau, les nouvelles ressources pédagogiques et le monde de l'industrie de pointe. Privilégiant une culture de proximité, ce lieu de rencontres sera ouvert à tous les curieux souhaitant découvrir l'importance et l'élégance de la mathématique et de la physique théorique.

POUROUOI UN CERCLE «D'ENTREPRISES-PARTENAIRES» ?

Soucieuse d'impliquer le monde économique dans ce projet, la Direction de l'Institut Henri Poincaré sollicite des entreprises. Il s'agit de structurer et consolider les relations entre partenaires institutionnels, industriels et associatifs autour d'une démarche de synergie profonde entre les sciences, l'innovation, l'économie, la culture et la société.

Une quinzaine d'entreprises sont prêtes à rejoindre le Cercle des « Entreprises-Partenaires » de l'Institut Henri Poincaré, officialisé le 26 novembre 2015. La première mission de ce Cercle est de contribuer à la création d'un Fonds de dotation : « le Fonds de l'Institut Henri Poincaré », qui donnera naissance à une Fondation dans les années à venir.

LES OBJECTIFS DU CERCLE DES «ENTREPRISES-PARTENAIRES»

- Impliquer le monde économique dans le projet ;
- Rapprocher la Science de la Société ;
- Créer un réseau de partenaires autour du projet de Maison des Mathématiques ;
- Structurer les relations entre partenaires institutionnels, industriels et associatifs ;
- Donner des opportunités de relayer un message positif vers le secteur éducatif (élèves et enseignants), voire participer à la formation continue des enseignants ;
- Être un espace d'échanges entre scientifiques, industriels, prescripteurs et grand public ;
- Contribuer à la réalisation du projet et à sa pérennisation par l'apport de compétences, de matériel et/ou de financement.

ÊTRE MEMBRE C'EST :

- Associer l'image de l'entreprise à un projet sociétal :
 - La valorisation du métier de chercheur,
 - L'éveil des vocations scientifiques,
 - L'égalité des chances indépendamment du sexe, de l'origine sociale ou territoriale.
- Contribuer à un projet d'intérêt général unique en son genre ;
- Mettre en valeur l'engagement de l'entreprise en associant ses clients et ses collaborateurs aux événements, aux médiations ou autres actions proposés par l'Institut Henri Poincaré et en fédérant les collaborateurs de l'entreprise au travers d'un mécénat de compétences ;

- Participer à la vie du Cercle et à sa dynamique de réseau en rencontrant de nombreuses entreprises ou institutions ;
- Prendre part à la programmation des actions, des événements ou des expositions permanentes et temporaires en intégrant les Comités scientifiques ad-hoc, émanations du Comité de Culture Mathématique ;
- Rapprocher l'entreprise du monde de la recherche scientifique de pointe par l'organisation de rencontres ;
- Investir dans le capital patrimonial et culturel français ;
- Être informé régulièrement du projet et de son évolution.

LES ENGAGEMENTS DES «ENTREPRISES-PARTENAIRES»

- Chaque membre verse chaque année au Fonds de l'Institut Henri Poincaré, une contribution financière qui correspond à ses souhaits et son degré d'engagement au Cercle. Cette somme considérée comme un don donne droit à un reçu fiscal permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés (IS) de 60% de la valeur du don.
- Chaque entreprise augmente sa contribution par un mécénat en nature, en compétences ou en financement, selon le déroulement du projet, les différentes phases et surtout l'objet pour lequel elle souhaite s'investir. Une convention de mécénat est signée avec le Fonds de l'Institut Henri Poincaré.
- Chacun des membres est libre de se désengager à tout moment du Cercle. Les sommes versées restent définitivement acquises au Fonds de l'Institut Henri Poincaré au bénéfice exclusif du projet de Maison des Mathématiques.
- Chaque membre accepte que le projet bénéficie du soutien d'autres entreprises.
- Enfin, chaque membre accepte que le Cercle puisse résilier à tout moment sa participation s'il ne respectait pas ses engagements, ou si ses pratiques étaient jugées incompatibles avec l'éthique relative au mécénat de l'Institut Henri Poincaré. Les sommes versées restent, quoiqu'il en soit, acquises au Fonds de l'Institut Henri Poincaré au bénéfice du projet.

COMMENT DELIENIR MEMBRE?

Pour l'année 2015, le montant de la contribution est fixé à 2 000 € minimum. Cette participation confère le statut de « membre fondateur » et donne la possibilité d'être mentionné sur tous les documents de communication de cet espace de sciences (écrits et électroniques).

L'ensemble des contributions collectées en 2015 sera affecté à la création du Fonds de l'Institut Henri Poincaré, et à la préfiguration du projet de développement de la Maison des Mathématiques (étude de faisabilité, expositions, colloques, workshop...).

D'ici le début 2016, chaque entreprise pourra préciser, en sus de sa participation initiale, quel lien elle souhaite entretenir avec l'Institut sur les 3 à 5 ans à venir ainsi que sa contribution sous forme de financement, mécénat en nature et/ou en compétences. Cela donnera lieu à des conventions de mécénat.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE

En tant que mécène, en sus du reçu fiscal, l'entreprise partenaire bénéficie de contreparties dans la limite de 25% du montant du don ou de sa valorisation dans le cadre d'un mécénat de compétences ou en nature.

Ces contreparties se répartissent en communication, interactions scientifiques et en relations publiques. Une charte mentionnera les contreparties auxquelles une entreprise peut prétendre selon le montant de sa contribution. Elles seront précisées dans la convention de partenariat entre l'entreprise et le Fonds de l'Institut Henri Poincaré.